



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le 14 Juin
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI,
Maire.

Nombres de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation du conseil municipal 08 Juin 2017

Présents : Mrs DORDé François, BARRIERES Bernard
BANNEAU Gabriel, CALMETTES Jacques,
SALEVIEILLES Franck, HABOUZIT Thierry, PICCOLI
Jacques, PINEDE Daniel

Excusée : Mmes GRONDIN Sylvia, GIBBS Anne- Marie,
LALO Régine

Secrétaire de séance : Mr SALEVIEILLES Franck,

ORDRE DU JOUR

- Travaux d'extension de l'atelier de la station-service- Choix du maître d'œuvre
- Travaux d'extension de l'atelier de la station-service- Choix du bureau de contrôle
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation, de modifier l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

Ajout de 1 sujet :

-Modifications des statuts du syndicat intercommunal des transports d'élèves des cantons de Beauville-Laroque Timbaut-Puymirol

2017-22

**TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ATELIER DE LA STATION-SERVICE –CHOIX
DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'extension de l'atelier de la station-service, de désigner un maître d'œuvre.

Le montant des travaux a été estimé en juillet 2014 à **258 050.00€ HT**.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation, 3 propositions, à savoir

- **Jean-Luc VILLERON** - proposition de 11% du montant HT des travaux soit 28 385.50 € HT ;
- **BP CONCEPTION** – proposition de 8.6% du montant HT des travaux soit 22 192.30 € HT ;
- **BONHOURS ARCHITECTE** – proposition de 12% du montant HT des travaux soit 30 966.00 € HT.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- **d'attribuer** la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'atelier de la station-service à BP CONCEPTION, Maître d'œuvre, pour un montant de 22 192.30€HT, soit **8.6%** du montant des travaux estimé à 258 050.00€HT.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte d'engagement, et tous documents relatifs à cette mission.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre, zéro abstention, Mr Salevieilles étant sorti de la salle au moment du vote.

2017-23

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ATELIER DE LA STATION-SERVICE –CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'extension de l'atelier de la station-service, de désigner un bureau de contrôle

Le montant des travaux a été estimé en juillet 2014 à **258 050.00 € HT**.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation, 2 propositions, à savoir

- **APAVE** - proposition de 2 400.00 € HT pour la prestation de contrôle technique de construction + 250.00 € HT pour l'attestation réglementaire après travaux ;
- **SOCOTEC** – proposition de 3 500.00 € HT pour la prestation de contrôle technique de construction + 350.00 € HT pour l'attestation réglementaire après travaux.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- **d'attribuer** la mission de Contrôle technique de construction pour l'extension de l'atelier de la station-service à la société **APAVE**, pour un montant de 2 400.00 € HT pour la prestation de contrôle technique de construction + 250.00 € HT pour l'attestation réglementaire après travaux ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre, zéro abstention, Mr Salevieilles étant sorti de la salle au moment du vote.

2017-24

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS D'ELEVES DES CANTONS DE BEAUVILLE-LAROQUE TIMBAUT- PUYMIROL-PONT DU CASSE-DEPLACEMENT DU SIEGE SOCIAL

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mr le Président du Syndicat Intercommunal des Transports d'élèves des cantons de Beauville, Laroque Timbaut, Puymirol, Pont du casse, concernant une modification des statuts du syndicat.

Suite à la mise en vente du bâtiment par le Conseil Départemental dans lequel le syndicat intercommunal occupe un petit local lui servant de siège social, le syndicat ne peut plus continuer à utiliser ce bureau.

Le Président du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves propose donc de déplacer le siège social dans un local situé à Castelculier, 36 place de la mairie, ce qui entraîne une modification des statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** la modification de statuts du Syndicat Intercommunal de transport d'élèves des cantons de Beauville-Laroque Timbaut-Puymirol-Pont du Casse.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

2017-25

MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération 2014-1 du 30 mars 2014)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour des raisons personnelles Mme Sylvia GRONDIN a demandé à quitter son mandat de délégué titulaire au sein de la commission d'appel d'offres de la commune.

Il convient donc d'élire un nouveau délégué titulaire pour son remplacement.

Mr DORDÉ François se propose au remplacement de Mme GRONDIN Sylvia afin de pourvoir à ses fonctions de délégué titulaire au sein de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Accepte** la candidature de Mr DORDÉ François au sein de la commission d'appel d'offre en tant que délégué titulaire,
- **Dit** que la commission est ainsi constituée :

-Président de la Commission d'appel d'offres : Mr PICCOLI Jacques

-Vice-Président de la commission d'appel d'offres : Mr HABOUZIT Thierry

Membres titulaires :

- Mme LALO Régine,
- Mr BARRIERES Bernard,
- Mr DORDÉ François**
- Mr BANNEAU Gabriel

Membres suppléants :

- Mme GIBBS Anne-Marie,
- Mr CALMETTES Jacques,
- Mr PINEDE Daniel,
- Mr SALEVIEILLES Franck

- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre, zéro abstention

2017-26

Décision Modificative n°2-Régularisation articles 73925

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du trésorier de régulariser certaines écritures du budget 2017 afin de régulariser l'excédent de fonctionnement reporté (erreur matérielle).

Mr le Maire propose de régulariser comme suit :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
61521 (011) Bâtiments publics	-2 999.00	
002 (002)		-2 999.00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire

-**Approuve** à l'unanimité des membres présents, les modifications apportées au budget 2017.